Image not found or type unknown

Férié précédent le we de la fête des mères

Par **LEPRETRE KARINE**, le **24/04/2017** à **09:50**

Bonjour,

Cette année, le pont de l'Ascension se trouve collé au we de la fête des mères. C'est le père de mes enfants qui les a cette semaine là. Doit-il les garder le jeudi 24 et vendredi 25/04 et moi, les récupérer le 25/04 à 16 h 30 (comme s il y avait l'école) pour ce fameux we ou suis-je en droit de les récupérer le mercredi 23 au soir à partir de..h. ? Merci de me conseiller.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **24/04/2017** à **10:50**

Bonjour,

Que dit le jugement sur les modalités des week-end de garde ?

Par **LEPRETRE KARINE**, le **24/04/2017** à **11:19**

Ns sommes en garde alternée du lundi au lundi. Le jugement stipule que je dois avoir mes enfants le we de la fête des mères. Mais qu en est il du pont de l ascension qui précède ce we là ?

Par **Tisuisse**, le **24/04/2017** à **13:12**

Si le pont de l'Ascension tombe sur votre semaine d'alternance, c'est bon. Si c'est le contraire, ce pont tombe la semaine du papa, il aura ses enfants pour ce pont sauf le dimanche, il devra vous les confier dès le dimanche matin de la fête des mères.

Par **care rene**, le **17/05/2017** à **21:19**

Bonjour ,

Je suis marseillais et papa :-) et j'ai la garde alternée du vendredi après l'ecole au vendredi suivant

La semaine de l'ascension mon fils est en garde chez moi - je n'arrive pas a trouver d'article me rassurant sur la garde.

la semaine du 24 étant ma semaine de garde je l'ai donc lors du Jeudi de l'ascension mais normalement je le ramène a l'école le vendredi - l'école est fermée le 27.05

Je me dois de le ramener pour la fete des meres.Cela est écrit dans le jugement.

Est ce que je peux donc le garder jusqu'au Dimanche 30.05 sachant qu'il est chez moi cette semaine la.

j'espère avoir été claire

Par **Tisuisse**, le **18/05/2017** à **06:48**

J'ai écris quoi sur un message précédent ?

Par **care rene**, le **18/05/2017** à **08:56**

Merci,

Vous avez écrit que si cela tombe la semaine d'alternance de la maman c'est bon si c'est la semaine du Papa il reste che le Papa. Mais la la garde est du Lundi au Lundi donc le Papa l'avait de tout facon le Week end - moi je suis du Vendredi au vendredi donc le Week end etait cense etre celui de la Maman - Veuillez m'excuser si je ne comprent pas bien.

Par **care rene**, le **18/05/2017** à **08:59**

Merci,

Vous avez écrit que si cela tombe la semaine d'alternance de la maman c'est bon si c'est la semaine du Papa il reste che le Papa. Mais la la garde est du Lundi au Lundi donc le Papa l'avait de tout facon le Week end - moi je suis du Vendredi au vendredi donc le Week end etait cense etre celui de la Maman - Veuillez m'excuser si je ne comprent pas bien.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés